

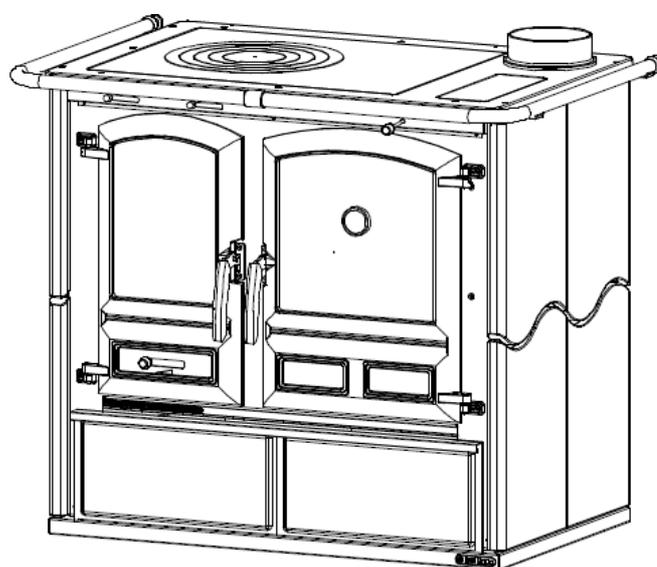
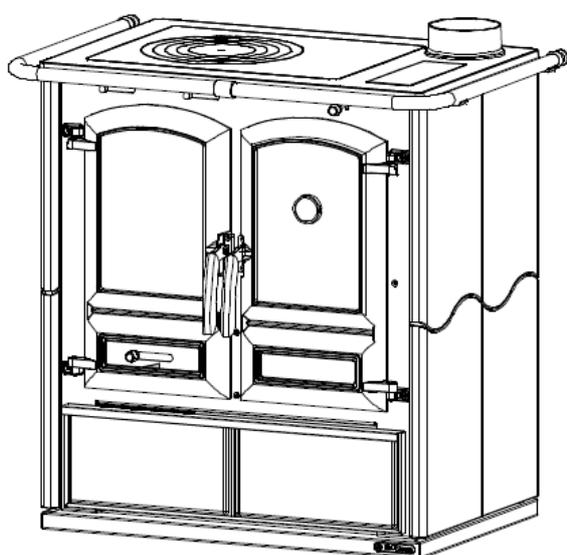
depuis 1840
chaque jour un peu plus...

Circulaire N°4461 – 11

Documentation à l'adresse de
l'utilisateur et de l'installateur



CUISINIÈRES BOIS



DIVOMES – réf. 240171

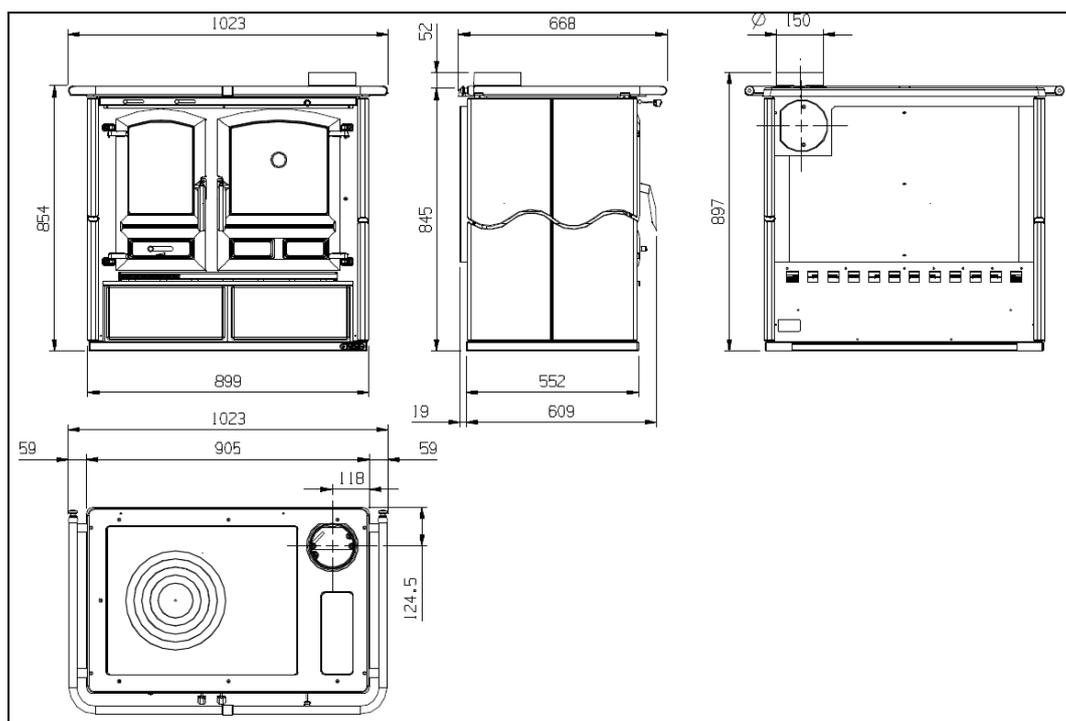
PROMES – réf. 240175

Ces appareils ont été testés selon les critères de la norme Européenne NF EN 12815 et sont conformes à l'annexe ZA de l'EN 12815/A1.

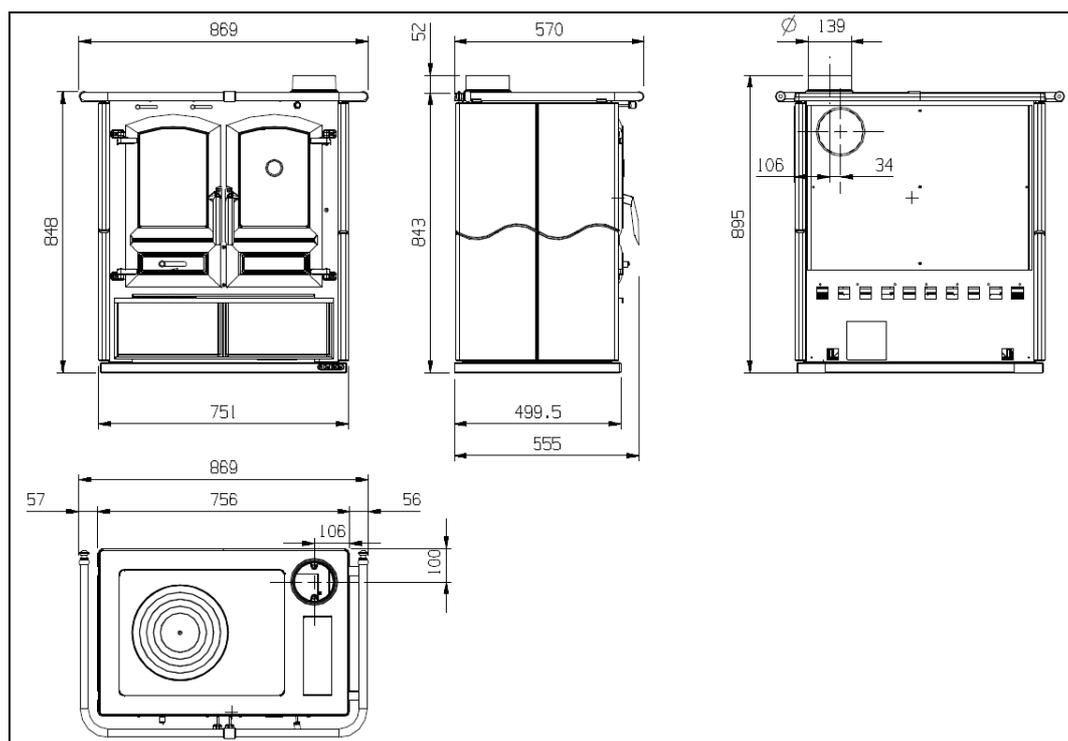
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	DIVOMES	PROMES
Puissance nominale en kW	6	6,5
Rendement en %	74	78,9
Diamètre tuyau en mm	139	150
Consommation horaire de bois en kg/h (bois avec 20% d'humidité)	2	1,9
Débit massique des fumées en g/s	9,56	7,24
Température moyenne des fumées en °C	255	239
Emission de CO à 13% d'O ₂	0,12	0,11
Dépression à rendement calorifique nominal en Pa	12	10
Dimensions ouverture foyer en mm (LxH)	205x260	240x270
Dimensions du corps du foyer / plan en mm (LxHxP)	230x350x382	270x340x400
Dimensions du four en mm (LxHxP)	245x300x384	330x298x410
Type de grille	Grille plate	
Hauteur cuisinière en mm	843	845
Largeur cuisinière en mm	869	1023
Profondeur cuisinière (sans poignée) en mm	570	668
Poids en Kg	166 (version céramique) 140 (version émaillée)	191 (version céramique) 163 (version émaillée)
Distance de sécurité aux matériaux combustibles	Voir chapitre Sécurité anti-incendie	

Schémas dimensionnels de la PROMES



Schémas dimensionnels de la DIVOMES



INSTRUCTIONS DESTINÉES À L'INSTALLATEUR

La cuisinière est assemblée et prête pour le raccordement. Elle doit être connectée par un raccord au tuyau d'évacuation de la fumée existant. Dans la mesure du possible, le raccord doit être court, rectiligne, horizontal ou légèrement en montée. Les raccordements doivent être étanches. Le diamètre de l'ouverture du tuyau d'évacuation de la fumée pour le raccordement doit correspondre au moins au diamètre du conduit de fumée. L'ouverture devrait être équipée d'une connexion murale pour y introduire le conduit de décharge et d'une rosace. **Le tronc de décharge non utilisé doit être recouvert avec le bouchon adéquat.**

Exigences fondamentales pour un fonctionnement correct de l'appareil :

la section interne doit être de préférence circulaire

être thermiquement isolée et imperméable et construite avec des matériaux résistants à la chaleur, aux produits de la combustion et aux éventuelles condensations

être exempt d'étranglements et avoir un parcours vertical comportant des déviations qui ne dépassent pas 45°

déjà utilisé au préalable il doit être nettoyé
respecter les données techniques du manuel d'instructions ;

Si le conduit de cheminée était à section carrée ou rectangulaire les angles internes doivent être arrondis, avec un rayon non inférieur à 20 mm. Pour la section rectangulaire le rapport maximum entre les côtés doit être $\leq 1,5$

Une section trop petite provoque une diminution du tirage. Nous conseillons une hauteur de 4 m.

Sont interdits et pour cette raison portent préjudice au bon fonctionnement de l'appareil : fibrociment, acier galvanisé, surfaces internes rugueuses et poreuses. Dans la figure 3 certains exemples de solution sont mentionnés.

La section minimale doit être soit de 4 dm² (par exemple 20 x 20 cm) pour les appareils dont le diamètre de conduit est inférieur à 200 mm soit de 6,25 dm² (par exemple 25 x 25 cm) pour les appareils avec un diamètre supérieur à 200 mm.

Le tirage créé par votre conduit de cheminée doit être suffisant mais non excessif.

Une section du conduit de cheminée trop importante peut présenter un volume trop important à réchauffer et par conséquent provoquer des difficultés de fonctionnement de l'appareil ; pour éviter cela il faut garnir de tubes celui-ci le long de toute sa hauteur. Une section trop petite provoque une diminution du tirage.

Le conduit de cheminée doit être à une certaine distance des matériaux inflammables ou combustibles au moyen d'une isolation appropriée ou d'un matelas d'air. Il est interdit de faire transiter à l'intérieur du même tube des installations ou des canaux d'arrivée d'air. Il est interdit en outre de pratiquer des ouvertures mobiles ou fixes, sur celui-ci, pour y raccorder d'autres appareils.

- Toujours respecter les règles en vigueur dans le pays où l'appareil est installé. En France, le système d'évacuation des produits de combustion doit être réalisé en conformité avec le DTU 24.1 de Février 2006.
- S'assurer tout d'abord de la bonne qualité du conduit de cheminée. Son rôle est primordial. Il va conditionner le résultat final en assurant l'alimentation du foyer en air primaire et extraire les gaz de combustion.

La plupart des désagréments que vous pourriez rencontrer à l'utilisation sont liés à une défaillance du conduit de cheminée. Nous ne saurions trop insister sur ce point...

Il ne faut pas se contenter de se référer aux résultats obtenus avec un précédent appareil dont les besoins en air pouvaient être très différents...

- Une bonne cheminée doit être construite en matériau peu conducteur de la chaleur et ne pas se refroidir facilement.
- Le diamètre minimal du conduit pour le fonctionnement en porte fermée peut être de 150 mm sous réserve que le dimensionnement du conduit de fumée suivant la norme EN 13384.1 autorise cette dimension. Dès que cela est possible, nous conseillons l'utilisation d'un conduit ayant un diamètre intérieur de 180 mm.
- Toute diminution de cette section, même en sortie ne doit être tolérée, sous peine de réduire le débit de fumée, ce qui entraînerait des refoulements dans la pièce au moment de l'ouverture de la porte.
- La cheminée doit avoir son origine dans la pièce où est installé l'appareil.
- Les clapets de tirage sont interdits.
- Le conduit doit être parfaitement étanche.
- Le conduit de raccordement et le conduit de fumée ou tubage utilisés doivent être désignés G, c'est-à-dire résistant au feu de cheminée). Les appareils doivent être raccordés à des conduits désignés de 50°C de plus que la température déclarée pour l'appareil, quel que soit le mode raccordement.
- Sa hauteur ne doit pas être inférieure à 4 mètres et il doit déboucher convenablement à l'air libre à 0,40 m au moins au-dessus du faitage ou de tout autre obstacle situé à moins de 8 mètres du conduit.
- Les dévoiements éventuels doivent être très couverts.
- Le tirage doit être compris entre 10 et 15 pascals en allure normale et doit chuter à 5 pascals environ au ralenti. En aucun cas il ne doit descendre en dessous de 10 pascals en allure normale sous peine de fonctionnement médiocre.

Si la dépression est trop importante, prévoir la pose d'un modérateur de tirage. Si la dépression est insuffisante, respecter les caractéristiques du conduit prescrites dans ce paragraphe.

- Si la section du conduit est surdimensionnée, le volume à réchauffer est trop grand et le tirage ne s'établit pas normalement. Dans ce cas, il y a lieu de prévoir le tubage du conduit avec un produit agréé bois/charbon.

Tout tubage doit être conformes au DTU 24.1. Son dimensionnement répond à des règles de calcul précises (norme EN 13384.1) que seul un professionnel est apte à définir.

- Supprimer les poteries qui ne présentent pas une section de sortie d'au moins 2,5 dm².
- Il est recommandé qu'une trappe de ramonage bien étanche soit placée 50 cm environ au dessous de l'axe du tuyau de fumée.
- Avant d'envisager le raccordement, il convient de s'assurer de la parfaite propreté du conduit. Si nécessaire, effectuer un ramonage.
- Les appareils doivent être installés conformément aux spécifications des D.T.U en vigueur, l'installation par un professionnel qualifié est recommandée. Toutes les réglementations nationales et locales doivent être respectées.
- Les extracteurs utilisés dans la même pièce ou dans le même espace que l'appareil peuvent perturber dangereusement le fonctionnement de celui-ci.
- Le fonctionnement simultané d'autres appareils dans le même espace que l'appareil peut générer des perturbations de tirage.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues dans la pièce. Les placer de telle façon que leurs obstructions soient difficilement réalisées, en effet l'appareil utilise de l'air qu'il prélève dans la pièce et il convient d'assurer son alimentation par un apport extérieur suffisant.
- Ces appareils ne sont pas prévus pour être raccordés à un conduit multiple.
- La buse est montée en usine, fixée à l'arrière (si raccordement arrière possible). Vous pouvez raccorder directement au conduit par l'intermédiaire d'un tuyau horizontal. Vous pouvez également raccorder par le dessus et dans ce cas, permuter la buse et le tampon.

IMPORTANT :

- Bien vérifier que le sol a une capacité portante suffisante. Si nécessaire placer une plaque de répartition de charge, ou prendre toute mesure adéquate nécessaire.
- **Si le sol est constitué de matériaux combustibles, il convient de le protéger convenablement à l'aide d'une plaque incombustible dépassant la face de l'appareil d'au moins 40 cm.**
- Utiliser des tuyaux du diamètre prévu de préférence émaillés, car leur résistance à la corrosion est remarquable. Leur longueur devra être aussi courte que possible afin que la chaleur que conservent les fumées soit, comme il se doit, utilisée pour établir le tirage.
- **Le mur arrière ne doit pas comporter d'éléments combustibles.** Dans le cas contraire, il convient de le protéger efficacement (utilisation de matériaux classés Mo ou A2-s1,do).
- Dans le cas d'une cuisinière, le plafond doit être situé au moins à 80 cm du dessus de l'appareil.

RACCORDEMENT AU CONDUIT DE CHEMINÉE

Il convient de raccorder l'appareil en accord avec le DTU 24.1. Les distances de sécurité entre les parois extérieures du conduit de raccordement et du conduit de cheminée de tout matériau combustible (A) doivent être conformes aux exigences de cette norme. Elles dépendent notamment du type de conduit, de sa résistance thermique, de sa classe de température. Aucune jonction ne doit se situer dans l'épaisseur du plancher (prévoir le déport B).

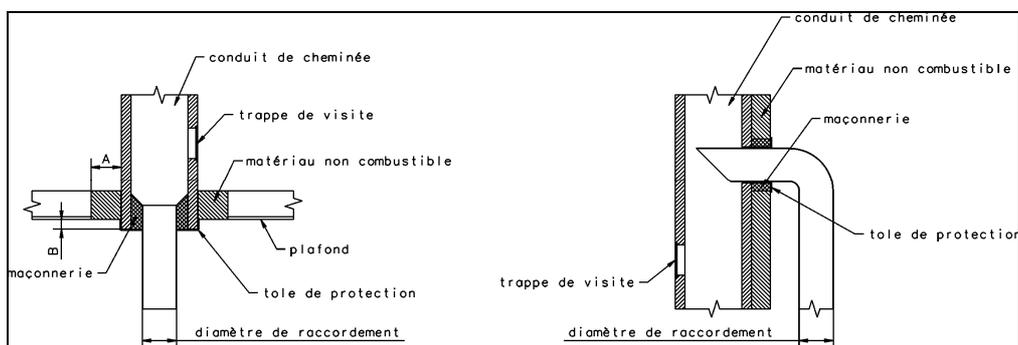


Schéma 3 : Exemple d'un raccordement au conduit de cheminée

Les appareils dotés de portes sans fermeture automatique doivent être raccordés à leur propre conduit d'évacuation de la fumée. Le fonctionnement avec la porte ouverte est permis seulement sous surveillance.

Le tube de raccordement au conduit de la cheminée doit être le plus court possible, rectiligne, hermétique et conforme aux normes en vigueur.

Le raccordement doit être effectué avec des tubes stables et robustes (nous conseillons une épaisseur de 2 mm) et être fixé hermétiquement au conduit de la cheminée. Le diamètre interne du tube de raccordement doit correspondre au diamètre externe du manchon d'évacuation de la fumée du poêle.

ATTENTION : Si le raccordement devait transiter au travers d'éléments composés de matériels inflammables, dans un rayon de 20 cm tout autour du tube, tous les matériels inflammables doivent être substitués par des matériels ignifugés et résistants à la chaleur. Pour un bon fonctionnement de l'appareil il est essentiel que, dans le lieu de l'installation, suffisamment d'air s'introduise pour la combustion.

La dépression à la cheminée (TIRAGE) doit être au moins de 10 ou 12 Pa. La mesure doit toujours être effectuée avec l'appareil chaud (rendement calorifique nominal).

Lorsque la dépression dépasse 17 Pa, il faut réduire celle-ci en installant un régulateur de tirage supplémentaire (vanne à papillon) sur le tube d'évacuation ou dans la cheminée.

AFFLUX DE L'AIR DANS LE LIEU D'INSTALLATION PENDANT LA COMBUSTION

Etant donné que les poêles à bois prélèvent l'air utile à la combustion dans le local d'installation, il est indispensable qu'une quantité d'air suffisante soit présente dans la pièce. En cas de fenêtres et de portes étanches (par ex, les maisons construites conformément au critère de l'économie d'énergie), il se peut que l'entrée d'air froid ne soit plus garantie, cela risque de compromettre le tirage de l'appareil, votre bien être ainsi que votre sécurité. Par conséquent, il faut garantir une alimentation supplémentaire d'air froid au moyen d'une prise d'air externe placée à proximité de l'appareil ou bien installer une conduite pour l'air de combustion dirigée vers l'extérieur ou dans une pièce aérée, **à l'exception de la pièce où se trouve la chaudière ou le garage (INTERDIT).**

Le tuyau de raccordement doit être lisse, de 120 mm de diamètre minimum, devra mesurer 4 m de longueur maximum et ne devra pas avoir plus de 3 coudes. Si celui-ci sera raccordé directement avec l'extérieur, il devra être équipé d'un pare-vent.

L'entrée d'air pour la combustion dans le lieu d'installation ne doit pas être fermée durant le fonctionnement du poêle. Il est absolument nécessaire que dans les locaux, où fonctionnent les poêles avec un tirage naturel de la cheminée, soit introduite une quantité d'air suffisante pour la combustion, jusqu'à 20 m³/heure. La recirculation naturelle de l'air doit être garantie par quelques ouvertures fixes vers l'extérieur, leur grandeur est établie par les normes en la matière. Demander des informations à votre ramoneur habituel.

Les ouvertures doivent être protégées par des grilles et il ne faut jamais les obstruer.

Une hotte d'extraction (aspiration) installée dans la même pièce ou dans une pièce adjacente provoque une dépression dans le local. Ceci provoque l'échappement de gaz brûlés (épaisse fumée, odeur) et il faut donc assurer une plus grande arrivée d'air frais.

La dépression d'une hotte aspirante peut, dans le pire des cas, transformer le tuyau d'évacuation des fumées du poêle en prise d'air extérieur et aspirer à nouveau les fumées dans le local ce qui entraîne de très graves conséquences sur les personnes.

INSTRUCTIONS DESTINÉES A L'UTILISATEUR

Préambule : Les cuisinières à bois permettent de cuisiner sur la plaque et de chauffer des espaces de logement durant certaines périodes ou de compléter un chauffage centralisé insuffisant. Elles conviennent parfaitement aux appartements de vacances ou de week-end ou bien comme chauffage d'appoint pendant toute l'année. Comme combustible, elles utilisent des bûches de bois.

La cuisinière se compose de plaques en tôle d'acier émaillée et zinguée et de pièces en fonte émaillée (portes, face avant et châssis plaque). Le foyer est équipé d'une porte panoramique avec vitre céramique (résistante jusqu'à 700°C) qui permet une vue agréable du feu et qui protège de la fuite des fumées et des étincelles.

Le foyer est revêtu à l'intérieur de plaques individuelles en fonte et son intérieur comprend une grille plate. En dessous de la porte du four se trouve un bac chauffe-plats avec sa porte de fermeture : ne jamais y mettre d'objet ou matériaux inflammables.

Le chauffage du milieu ambiant se fait par **rayonnement** la chaleur est rayonnée dans le milieu ambiant à travers les surfaces externes chaudes de la cuisinière.

La cuisinière est équipée avec des régulateurs d'air primaire et secondaire pour régler la combustion.

- Avant d'utiliser l'appareil, lire la notice et les recommandations avec attention.
- L'appareil doit être installé dans le respect des réglementations nationales en vigueur dans le pays où est réalisée l'installation.
- L'installation par un professionnel est vivement recommandée.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues.
- L'appareil doit être raccordé à un conduit de cheminée ne desservant pas d'autres appareils. Il est inadapté pour le fonctionnement sur conduit multiple.
- Ne jamais apporter de modification non autorisée sur l'appareil.
- L'appareil n'est pas prévu pour fonctionner porte ouverte.
- Toutes les surfaces de l'appareil sont des surfaces actives (chaudes), il est impératif de prendre toutes précautions pour éviter les brûlures.
- Prendre toutes précautions pour tenir les enfants et les personnes âgées suffisamment à l'écart pour éviter les accidents.
- S'assurer du bon fonctionnement du registre des fumées (tirage direct ou par circulation) en manoeuvrant le levier de commande situé en façade.

CONDUITE DE L'APPAREIL

- Toujours suivre les instructions.
- Lors des premiers allumages, n'effectuer que des chargements limités pour vérifier la bonne marche de l'ensemble. Augmenter graduellement les charges de combustible et ce, sur plusieurs jours.
- Ne pas utiliser l'appareil comme un incinérateur.
- N'utiliser que le combustible recommandé.

Après une longue période d'arrêt, s'assurer que le conduit n'est pas obstrué, ainsi que le tuyau de raccordement et les passages des fumées dans l'appareil.

ALLUMAGE

IMPORTANT : il est inévitable qu'une odeur désagréable se produise au premier allumage (suite au séchage des collants de la cordelette câblée du joint d'étanchéité et des vernis de protection). Cela disparaît après une courte période d'utilisation. Il faut donc assurer une bonne ventilation du local. Au premier allumage, nous vous conseillons de charger une quantité réduite de combustible et d'augmenter progressivement le rendement calorifique de l'appareil.

Pour effectuer un premier allumage correct des produits traités avec de vernis hautes températures, il faut savoir ce qui suit :

les matériaux utilisés pour la fabrication des appareils en question ne sont pas homogènes, en effet coexistent des éléments en fonte, en acier, réfractaire et en faïence ;

la température à laquelle le corps de l'appareil est soumis n'est pas homogène : de secteur à secteur on enregistre des températures qui varient de 300°C à 500°C.

tout au long de sa durée de vie, l'appareil est soumis à des cycles alternés d'allumage et de repos durant la même journée et à des cycles d'utilisation intense ou de repos absolu au cours des saisons ;

l'appareil neuf, avant de pouvoir être considéré comme « rodé », devra être soumis à divers cycles d'allumage afin de consentir à tous ses matériaux et à la peinture de compléter les différentes sollicitations élastiques ;

en particulier au tout début, on pourra noter l'émission d'odeurs typiques des métaux soumis à une grande sollicitation thermique et de vernis encore frais. Ce vernis, bien qu'il soit cuit à 250°C pendant quelques heures au cours de sa fabrication, devra dépasser plusieurs fois et pendant une certaine durée la température de 350°C avant de s'incorporer parfaitement aux surfaces métalliques.

Il est donc important de prendre ces petites précautions au cours de l'allumage :

- 1) s'assurer qu'un renouvellement important de l'air soit garanti dans le local où est installé l'appareil.
- 2) Au cours des premiers allumages, ne pas charger excessivement la chambre de combustion (la moitié environ de la quantité indiquée dans le manuel d'instructions) et maintenir le produit allumé pendant au moins 6-10 heures de suite, avec les réglages moins forts que ce qui est indiqué dans le manuel d'instructions.
- 3) répéter cette opération au moins 4-5 fois ou plus, selon votre disponibilité.

- 4) ensuite charger de plus en plus (en suivant de toute façon les indications fournies dans le manuel d'instructions au sujet de la charge maximale) et si possible, effectuer de longues périodes d'allumage en évitant, au moins au début, des cycles d'allumage-arrêt de courte durée.
- 5) au cours des premiers allumages, aucun objet ne devrait être appuyé sur l'appareil et tout particulièrement sur les surfaces laquées. Les surfaces laquées ne doivent pas être touchées pendant le chauffage.
- 6) Après avoir terminé la période de « rodage », vous pourrez utiliser votre appareil comme le moteur d'une voiture, en évitant de brusques échauffements avec des charges excessives.

Pour allumer le feu, nous conseillons d'utiliser du petit bois et du papier journal ou d'autres moyens d'allumage vendus dans le commerce, à l'exception de toutes les substances liquides telles que l'alcool, essence, pétrole et équivalents. Les réglages pour l'air (primaire et secondaire) doivent être ouverts en même temps, il faut régler le régulateur des fumées pour l'utilisation culinaire, c'est-à-dire que la manette doit être enfoncée vers l'arrière de la cuisinière.

Quand le bois commence à brûler, on peut charger plus de combustible et régler l'air pour la combustion selon les indications du chapitre Fonctionnement Standard. Au cours de cette phase, ne jamais laisser le poêle sans surveillance.

Ne jamais surcharger la cuisinière (comparer le tableau technique – quantité max. de combustible qui peut être chargé). Trop de combustible et trop d'air pour la combustion peuvent causer une surchauffe et donc endommager le poêle. La garantie ne couvre pas

FONCTIONNEMENT STANDARD

Les appareils dotés de portes sans fermeture automatique doivent être raccordés à leur propre conduit d'évacuation de la fumée. Le fonctionnement avec la porte ouverte est permis seulement sous surveillance.

IMPORTANT : Pour des raisons de sécurité, la porte du foyer ne peut être ouverte que pendant le chargement de combustible. Le foyer doit rester fermé pendant le fonctionnement et pendant les périodes de repos.

Il faut donc toujours utiliser le poêle avec la porte fermée (abaissée) pour éviter l'effet forge.

Ne jamais surcharger la cuisinière. Trop de combustible et trop d'air pour la combustion peuvent causer une surchauffe et par conséquent endommager la cuisinière. Les dommages causés par la surchauffe ne sont pas couverts par la garantie.

Grâce aux régulateurs qui se trouvent sur la façade de la cuisinière, on règle l'émission de la chaleur du foyer. Ils doivent rester ouverts selon la demande calorifique (Figure 1).

On obtient la meilleure combustion (émissions min.) quand, en chargeant le bois, la plus grande partie de l'air de combustion passe à travers le registre air secondaire.

La régulation des registres nécessaire pour obtenir le rendement calorifique nominale avec une dépression du conduit de fumée de 10-12 Pa est la suivante :

	DIVOMES	PROMES
AIR PRIMAIRE	5 mm OUVERT	2/3 OUVERT
AIR SECONDAIRE	OUVERT	20 mm OUVERT
Consommation horaire	2 kg / h	1.9 kg / h

L'intensité de la combustion et, par conséquent le rendement calorifique de votre cuisinière sont influencés non seulement par le réglage de l'air de combustion mais aussi par votre cheminée.

IMPORTANT : Pour s'assurer de la bonne combustion de votre poêle, vérifier que la fumée qui sort de la cheminée est bien transparente. Lorsqu'elle est blanche, cela signifie que le poêle n'est pas bien réglé ou que le bois est trop humide ; si, au contraire, la fumée est grise ou noire, cela veut dire que la combustion n'est pas totale.

UTILISATION DU FOUR

Après avoir nettoyé la grille, chargez le combustible. L'apport d'air pour la combustion peut influencer sensiblement la température du four. Un tirage suffisant de la cheminée et des conduits bien propres permettant le flux des fumées chaudes autour du four sont des conditions fondamentales pour un bon résultat de cuisson.

La plaque du four peut être située à différents niveaux. Les gâteaux épais et les grands rôtis doivent être enfournés au niveau le plus bas, les gâteaux plats et les biscuits au niveau moyen. Le niveau supérieur peut être utilisé pour réchauffer ou rissoler.

FONCTIONNEMENT PENDANT LES PERIODES DE TRANSITION

Pendant la période de transition, c'est-à-dire quand les températures externes sont plus élevées, en cas d'augmentation imprévue de la température, il peut se produire certaines difficultés avec le tuyau d'évacuation de la fumée qui font que les gaz de combustion ne sont pas complètement aspirés. Les gaz de décharge ne sortent plus complètement (forte odeur de gaz).

Dans ce cas, secouez plus fréquemment la grille et augmenter l'air pour la combustion. Ensuite chargez une quantité réduite de combustible en faisant en sorte que celui-ci brûle plus rapidement (avec plus de flammes) et le tirage du tuyau d'évacuation de la fumée se stabilise. Contrôler également que toutes les ouvertures pour nettoyage et les raccordements à la cheminée soient hermétiques.

ENTRETIEN

ATTENTION

LORS DES PREMIERS ALLUMAGES IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE FONCTIONNER L'APPAREIL À ALLURE MODÉRÉE, AFIN DE PERMETTRE AUX PIÈCES DE SE DILATER NORMALEMENT.

LES POIGNÉES SONT CHAUDES PENDANT LE FONCTIONNEMENT. UTILISER LE GANT (si fourni).

LE GANT NE DOIT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR MANŒUVRER LA POIGNÉE. IL N'EST PAS ADAPTÉ POUR LA MANIPULATION D'OBJETS EN IGNITION. IL N'EST PAS ÉTANCHE AUX LIQUIDES. NE PAS UTILISER CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES.

VEILLER À DÉPOSER VOTRE GANT APRÈS CHAQUE UTILISATION À UN ENDROIT DÉPOURVU DE RESIDUS DE COMBUSTION (Cendres) ET NON CHAUD.

Faites contrôler par une personne compétente au moins une fois par an, le raccordement à la cheminée et l'aération. Pour le nettoyage des parties émaillées, utiliser de l'eau et du savon ou des détergents non abrasifs ou chimiquement agressifs. Dans le cas de pièces en laiton devenues bleuâtres suite à une surchauffe, utiliser un produit de nettoyage adéquat pour éliminer cet inconvénient.

IMPORTANT : Utiliser exclusivement des pièces de rechange expressément autorisées par la société GODIN. En cas de besoin, nous vous prions de vous adresser à votre revendeur qualifié.

L'APPAREIL NE DOIT PAS ETRE MODIFIE !

NETTOYAGE DU CONDUIT D'EVACUATION DE FUMEE

La procédure correcte d'allumage, l'utilisation de la quantité et du type de combustibles adéquats, le tirage suffisant de la cheminée et la présence d'air comburant sont les conditions indispensables pour le fonctionnement optimal de l'appareil. Nous recommandons d'effectuer un nettoyage complet au moins 2 fois par an ou chaque fois que nécessaire (problèmes de mauvais fonctionnement avec faible rendement).

Cette opération, qui ne peut avoir lieu qu'avec la cuisinière froide, devrait être effectuée par un ramoneur qui en même temps, peut contrôler l'appareil.

Le compartiment de récolte des fumées peut être nettoyé à travers la petite porte au dessous du four (après avoir dévissé les vis qui fixent la petite porte à la façade de la cuisinière (Figure 8), vérifiez que la position du déflecteur fumées soit comme indiqué (Figure 9), ou du haut.

Dans ce cas, il faut enlever les cercles de la plaque de cuisson et démonter le tuyau. Le nettoyage peut se faire avec l'aide d'une brosse ou d'un aspirateur.

Faites attention qu'une fois le nettoyage terminé, les parties soient réinstallées hermétiquement.

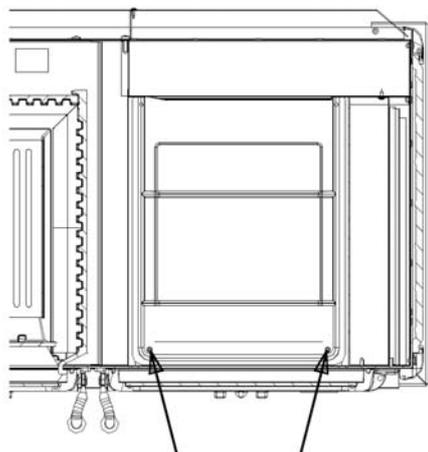


Figure 8

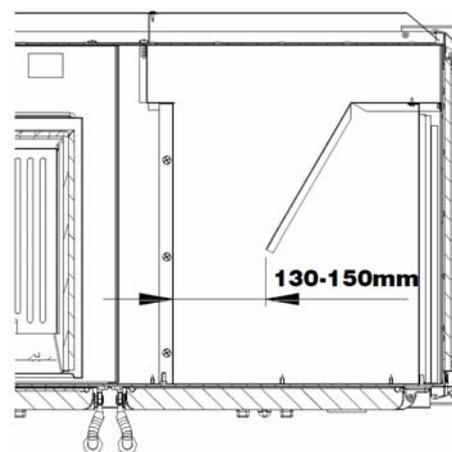


Figure 9

NETTOYAGE DE LA VITRE

Grâce à une entrée spécifique de l'air secondaire, la formation de dépôts de saleté sur la vitre de la porte est efficacement ralentie. Cependant, il est impossible de l'éviter complètement avec l'utilisation des combustibles solides (exemple bois humide), mais ceci ne doit pas être considéré comme un défaut de l'appareil.

IMPORTANT : il ne faut nettoyer la vitre panoramique que quand la cuisinière est froide pour en éviter l'explosion. Ne pas utiliser cependant de chiffons, produits abrasifs ou chimiquement agressifs.

La procédure correcte d'allumage, l'utilisation de quantités et combustibles appropriés, la position correcte du registre d'air secondaire, le bon tirage du conduit et la présence d'air comburent sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'appareil et garantissent le nettoyage de la vitre.

RUPTURE DES VITRES : les vitres sont en vitrocéramique résistante à des poussées thermiques allant jusqu'à 750°C et ne sont donc pas sujettes à des chocs thermiques. Elles ne peuvent se rompre que par chocs mécaniques (coups ou fermeture violente de la porte...).

NETTOYAGE DU CENDRIER

Toutes les cuisinières sont équipées d'une grille de foyer et d'un tiroir pour le ramassage des cendres. Nous vous conseillons de vider périodiquement le tiroir des cendres et d'en éviter le remplissage total pour ne pas surchauffer la grille. De plus, nous recommandons de laisser toujours 3-4 cm de cendres dans le foyer.

ATTENTION : les cendres retirées du foyer doivent être déposées dans un récipient en matériel ignifuge muni d'un couvercle étanche. Le récipient doit être posé sur un sol ignifuge, loin de matériaux inflammables jusqu'à ce que les cendres soient éteintes et complètement refroidies.

FAÏENCES

Les faïences sont des produits de haute fabrication artisanale et comme tels, elles peuvent présenter de très petits grumeaux, des craquelures et des imperfections chromatiques. Ces caractéristiques sont la preuve de leur grande valeur. L'émail et la faïence, pour leur différent coefficient de dilatation, produisent des microfissures (craquelure) qui en démontrent l'authenticité. Pour nettoyer les faïences, nous conseillons d'utiliser un chiffon doux et sec ; un détergent ou produit liquide quelconque pourrait pénétrer à l'intérieur des craquelures et les mettre en évidence.

HORS SAISON DE CHAUFFE - RAMONAGE

Après avoir nettoyé le foyer, la cheminée et le tuyau d'évacuation de la fumée et avoir retiré toutes les cendres et autres résidus éventuels, il faut fermer toutes les portes du foyer et les régulateurs correspondants et déconnecter l'appareil de la cheminée.

Faire ramoner votre cheminée par un professionnel par un moyen mécanique au moins deux fois par an, dont un pendant la saison de chauffe. Un certificat doit vous être remis par l'entrepreneur. Il est également possible d'entretenir les conduits avec un produit adapté. Toutefois, cela n'exclut en rien le ramonage mécanique obligatoire.

Vérifier le bon état des joints d'étanchéité qui, s'ils n'étaient plus en parfait état, ne garantiraient pas le bon fonctionnement de l'appareil. Il serait donc nécessaire de les remplacer.

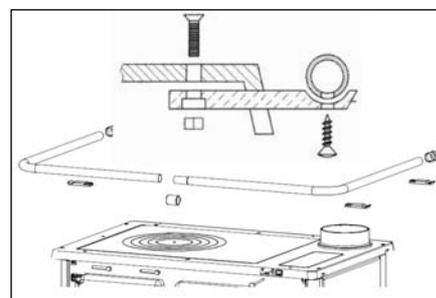
En cas d'humidité du local où est situé l'appareil, placer des sels absorbants à l'intérieur du foyer de celui-ci.

Protéger les pièces en fonte brute avec de la vaseline neutre pour maintenir intact dans le temps leur aspect esthétique.

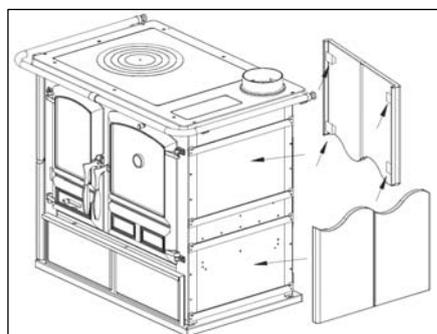
MONTAGE DES BARRES LATÉRALES

ATTENTION

Les poignées, la barre de protection et les petits bassins pour l'eau doivent être nettoyés avec un chiffon doux et de l'alcool (froid). Il ne faut pas utiliser des abrasifs ou des diluants. La plaque émaillée doit être nettoyée à froid avec un chiffon imbibé d'eau ou avec des produits détergents non abrasifs. Il ne faut pas utiliser papier de verre ou paille de fer. La plaque et les cercles doivent être périodiquement frottés avec papier de verre grain 150.



MONTAGE DES FAÏENCES



RÉGLAGES

REGULATEUR AIR PRIMAIRE

Le registre d'air inférieur (**Figure 1 pos A**) règle le passage d'air primaire dans le bas de la cuisinière à travers le bac à cendres et la grille en direction du combustible. L'air primaire est nécessaire pour le processus de combustion. Le bac à cendres doit être régulièrement vidé de façon à ce que les cendres ne puissent gêner l'arrivée de l'air primaire pour la combustion. Le feu est également maintenu en vie par le biais de l'air primaire.

Le registre d'air primaire ne doit être ouvert que légèrement durant la combustion du bois, pour éviter que le bois ne brûle rapidement, ce qui pourrait entraîner une surchauffe de la cuisinière (Chapitre Fonctionnement Standard).

REGULATEUR AIR SECONDAIRE

Le registre d'air secondaire se trouve au-dessus de la porte du foyer. Il doit être ouvert (et par conséquent déplacé vers la droite **Figure 1 pos B**) en particulier pour la combustion du bois (Chapitre Fonctionnement Standard).

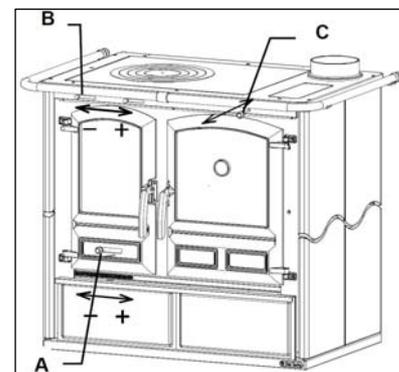
REGULATEUR FUMÉES

Conversion de la **fonction de cuisinière** à celle de cuisinière- **cuisson au four** et chauffage).

Sur la droite de la partie frontale de la cuisinière, entre la barre inox de protection et la porte de four, se trouve la manette de commande du régulateur fumées (qui se présente comme un bouton inox – **Figure 1 pos C**). Quand la manette est enfoncée vers l'arrière de la cuisinière,

les gaz de combustion passent au-dessus du four, directement vers le conduit d'évacuation (**fonction cuisinière – UTILISATION PLAQUE**) ; quand, par contre, la manette est tirée vers l'extérieur, les gaz de combustion tournent autour du four faisant ainsi

Fig 1.



augmenter la température intérieure du four de façon uniforme (fonction cuisinière – **cuisson au four** et chauffage – UTILISATION FOUR).

IMPORTANT DU COMBUSTIBLE

Les combustibles admis sont les bûches de bois de chauffage. Il faut utiliser exclusivement des bûches de bois sec (contenu en eau max 20 %). On peut charger maximum 2-3 bûches de bois à la fois. Les bûches de bois devront avoir une longueur d'environ 30 cm et une circonférence de 30-35 cm maxi.

Le bois utilisé comme combustible doit contenir un taux d'humidité inférieur à 20 % ; on l'obtient après un an au moins de séchage (bois tendre) ou deux ans (bois dur) en plaçant ce bois dans un endroit sec et ventilé (par exemple sous une toiture). Le bois humide rend l'allumage plus difficile car pour faire évaporer l'eau présente dans le bois il faut une quantité supplémentaire d'énergie. Le contenu d'humidité est un désavantage puisque lorsque la température s'abaisse, l'eau se condense d'abord dans le foyer puis dans la cheminée. Le bois frais contient environ 60 % d'eau, par conséquent, il n'est pas apte à être brûlé.

Les produits suivants ne peuvent pas être brûlés : restes de charbon, rognures ; déchets d'écorce et de panneaux, bois humide ou verni, matières plastiques ; dans ce cas ; la garantie de l'appareil cesse. Le papier et le carton doivent être utilisés uniquement durant l'allumage. La combustion des déchets est interdite puisqu'elle peut endommager le poêle ainsi que le conduit de cheminée, provoquer des dommages à la santé et à cause de son odeur peut entraîner des problèmes avec le voisinage.

Le bois n'est pas un combustible à longue durée et par conséquent il ne permet pas de chauffer continuellement pendant toute la nuit.

Type	Kg / mc	KWh / Kg Humidité 20%
Hêtre	750	4,0
Chêne	900	4,2
Orme	640	4,1
Peuplier	470	4,1
Mélèze *	660	4,4
Sapin rouge *	450	4,5
Pin Silvestre *	550	4,4

ATTENTION : l'utilisation continue et prolongée d'un bois particulièrement riche en huiles aromatisées (telles que Eucalyptus, Myrte, ...) provoque la détérioration (effritement) brusque des éléments en fonte qui composent l'appareil.

SÉCURITÉ ANTI-INCENDIE

Lors de l'installation de la cuisinière, il faut respecter les mesures de sécurité suivantes :

a. pour assurer une isolation thermique suffisante, respecter la distance minimale de sécurité entre le poêle et les éléments de construction et objets inflammables et sensibles à la chaleur (meubles, revêtements en bois, tissus,... (voir Figure 2). **Toutes les distances minimales de sécurité sont indiquées dans l'étiquette du produit et il NE FAUT PAS descendre au-dessous de valeurs indiquées.**

b. dans la zone de radiation devant la porte du foyer, la distance entre la porte et tout objet ou matériel inflammable et sensible à la chaleur doit être d'au moins **100 cm**. Cette distance peut être amenée à 40 cm, si une protection, rétroventilée et résistante à la chaleur, est installée entre le foyer et les éléments inflammables.

c. si le produit est installé sur un sol de matériau inflammable, prévoir une base ignifuge. **Les sols composés de matériaux inflammables**, comme moquette, parquet ou liège...**doivent être remplacés** par une couche de matériel inflammable, par exemple céramique, pierre, vitre ou acier... (dimensions selon les dispositions régionales). Le fond doit dépasser frontalement d'au moins **50 cm** et latéralement d'au moins **30 cm** au-delà de l'ouverture de la porte de charge (voir Figure 2B).

d. Il ne faut pas mettre des éléments inflammables au-dessus du produit (ex : meubles suspendus).

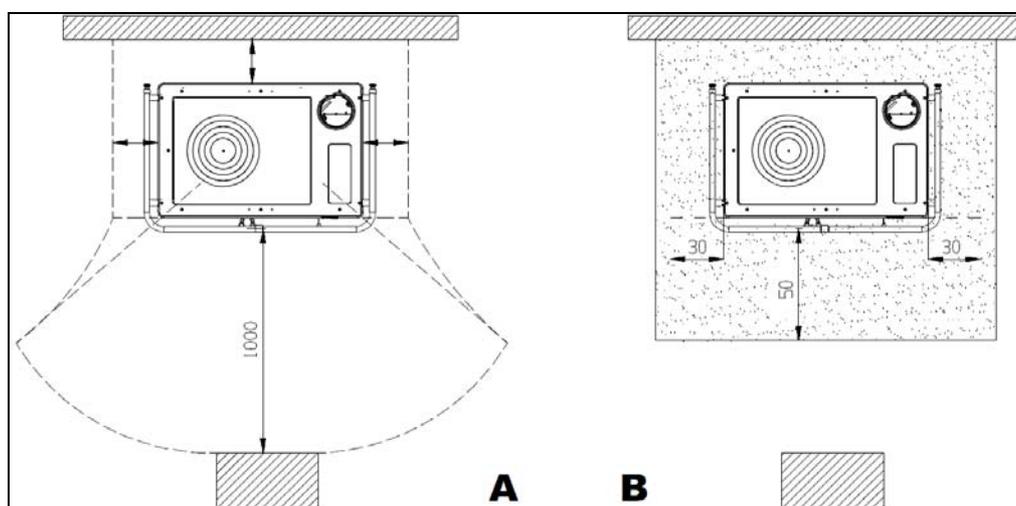


Figure 2

La cuisinière doit fonctionner exclusivement avec le tiroir cendre inséré. Les résidus solides de la combustion (cendres) doivent être ramassés dans un conteneur hermétique et résistant au feu. La cuisinière ne doit jamais être allumée en présence d'émissions de gaz ou de vapeurs (par exemple colle pour linoléum, essence...). Ne pas déposer de matériaux inflammables à proximité de la cuisinière,

des portes, des poignées, des commandes, des vitres, du conduit de fumée et éventuellement de la partie avant de l'appareil. viter de toucher ces éléments sans un vêtement de protection adéquat ou sans accessoires (gants de protection contre la chaleur, dispositifs de commande).

Faites prendre conscience de ces dangers aux enfants et tenez-les éloignés du foyer pendant son fonctionnement.

L'utilisation d'un combustible incorrect ou trop humide pourrait provoquer un incendie du tuyau d'évacuation de la fumée à cause des dépôts présents dans ce tuyau.

INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

En cas d'incendie sur le raccordement ou dans le tuyau d'évacuation de la fumée :

- a. **Fermer la porte de chargement**
- b. **Fermer les régulateurs d'air comburant**
- c. **Eteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs au dioxyde de carbone (CO2 en poudre)**
- d. **Appeler immédiatement les pompiers.**

NE PAS UTILISER DE JETS D'EAU POUR ETEINDRE LE FEU.

Une fois le tuyau d'évacuation éteint, le faire vérifier par un spécialiste pour localiser d'éventuelles fissures ou points perméables.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DE NOTRE MARQUE.

Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée à l'ARRIÈRE DE L'APPAREIL ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.

En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.

Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la société GODIN S.A.

Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription de la notice.

Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la Société GODIN se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.

GARANTIE CONTRACTUELLE GODIN

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois – foyers fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil.

A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de cotés lorsqu'elles sont démontables, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, Etc.)
- les mécanismes de relevage,
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électricité,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisiniers bois charbon.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur les corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyers fermés bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure, énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente. Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main d'œuvre et transport.

Au cas où la réparation s'avérerait trop onéreuse par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente de la S.A. GODIN.

Ne sont pas couverts par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation, d'un remontage mal adapté ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

La garantie ne prendra pas effet lorsque :

- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices ;
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.)
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non qualifiée ou réalisées avec des pièces de rechange non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence, la S.A. GODIN ne peut être responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux non respect des recommandations de la notice de l'appareil (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Chaudières – Cuisinières – Appareils de chauffage – Fonderie
GODIN S.A. – 532, rue Sadi Carnot – 02120 GUISE – France

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.

